

maladie grave

Gravement malade, mon enfant ne peut pas se rendre aux cours. Comment faire pour qu'il ne prenne pas trop de retard ?

Votre enfant peut bénéficier, sous certaines conditions et après avis du médecin scolaire, de cours particuliers dans le cadre du Sapad (service d'assistance pédagogique à domicile). Se renseigner auprès du chef d'établissement ou de l'inspection académique. Voir le site du [SAPAD](#)

Les cours du [Cned](#) (Centre national d'enseignement à distance) peuvent constituer une autre solution. Il existe par ailleurs des possibilités de scolarisation au sein même de l'hôpital.

Pour en savoir plus sur la scolarisation d'un enfant malade, consultez notre rubrique [Scolarité et handicap](#) et le site du ministère de [l'Éducation nationale](#)